

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE LACROST**

DÉLIBÉRATIONS PRISES ET COMPTES-RENDUS DIVERS LORS DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 juillet 2024 à la salle du conseil.

**Date de la convocation : 03 juillet 2024**

Sous la présidence de Gérard THIELLAND, Maire  
Secrétaire de séance : Daniel GALLUCHOT

Excusés : Hamit KILIC, Valérie JOLY, Ludovic KIELBASA

Le conseil :

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUIN 2024 :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 03 juin 2024.

**DÉLIBÉRATION POUR ACCORD AVEC LE SYDESL AU CLOS JOURDAN :** - Des travaux d'effacement de réseaux sont envisagés par la collectivité au Clos Jourdan pour un montant total de travaux estimés par le SYDESL de 131 538 € H.T soit 157 845.60 TTC.

Il présente le reste à charge financier pour la collectivité comme suit :

Etudes : 6 106.47 € H.T soit 7 327.76 € TTC

Travaux réseau électrification : 83 912.27 € H.T soit 100 694.72 € TTC

Travaux d'éclairage public : 23 460.21 € H.T soit 28 152.25 € TTC

Travaux de télécommunication : 18 059.05 € H.T soit 21 670.86 € TTC

Participation du SYDESL : **111 635.11 €**

Soit un reste financier de **23 154.70 €** pour la commune

**APPROUVE** le devis du SYDESL POUR UN MONTANT DE 157 845.60 € TTC concernant l'enfouissement des réseaux.

**VALIDE** le reste à charge pour la commune de 23 154.70 €.

**DIT** que le règlement comptable de ce dossier sera reporté sur l'exercice 2025.

**DÉLIBÉRATION POUR UN LOGICIEL CIMETIÈRE :** - **ADOPTE** l'opération d'informatisation du cimetière communal.

**ACCEPTE** le devis de la société AGEPI d'un montant de 11 880.30 €.

La commune bénéficie d'une subvention de l'état DSIL à hauteur de 40 % soit 4 752 €.

Le reste à charge pour la commune est de 60 % soit : 7 128 €.

**AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

**DEVIS ARCAD 26 POUR L'ELABORATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE :** - Après présentation du devis de la société Arcad 26 pour la mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'élaboration du permis de construire de l'école de musique.

**VALIDE** le devis de la société Arcad 26 d'un montant de 4 440 € TTC pour l'élaboration du permis de construire de l'école de musique.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION POUR ACCÈS AU SIG DE L'ATD 71 :** - **APPROUVE** le principe de d'accès de la commune de Lacrost au système d'information géographique mis à disposition par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire.

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**DÉSIGNE** M. Gérard THIELLAND, Maire comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et Mme Jessica OUDET secrétaire de mairie au titre de l'accès de l'exécutif municipal.

**DÉLIBÉRATION ÉTUDE VERSO POUR PROJET AGRI PHOTOVOLTAÏQUE : - EMET** un avis favorable de principe sur le projet de création d'un parc agrivoltaïque.

**AUTORISE** Verso Energy consulter les concessionnaires réseaux et à réaliser l'ensemble des études de faisabilité et de réglementation dans le cadre de ce projet sur les secteurs des Croux, Au moulin à vent et au Vernet Jorret.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette étude de faisabilité.

**INFORMATION ATTRIBUTION DU MARCHÉ MAÎTRISE**

**D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT AU BET FABIEN BALLANDRAS : - PREND** connaissance que le marché maîtrise d'œuvre assainissement a été attribué au BET Fabien BALLANDRAS.

**INFORMATION AMO ASSAINISSEMENT AVEC L'ATD 71 : - PREND** connaissance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière technique, juridique, administrative et financière dans le cadre du marché maîtrise d'œuvre assainissement pour un montant estimé à de 2 530 €.

**S.I.E.R.L DEMANDE DE TRAVAUX POUR 2025 : - INFORME** le S.I.E.R.L que la commune n'a pas prévue de travaux pour 2025.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 25 JUIN 2024 : - ENTEND** le compte-rendu du conseil d'école du 25 juin 2024.

**COMPTE-RENDU DU SIVOS DU 1ER JUILLET 2024 : - ENTEND** le compte-rendu du SIVOS du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**INFORMATION DETR, DSIL ET FONDS DE CONCOURS CDC : - PREND** connaissance des demandes de subventions qui ont été demandées.

Vu par nous, Maire de la commune de Lacrost pour être affiché le 09 juillet 2024 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A LACROST, le 09 juillet 2024

